

Harcèlement au travail :

Prise en charge de la
victime dans le cadre
d'une procédure pénale.



Anna CHAUMETTE, juriste
Mélanie KUSY, psychologue

09 Janvier 2020





Réseau associatif professionnel et engagé au service des victimes et du lien social

*"Derrière la clameur de la victime, se trouve une souffrance
qui crie moins vengeance que récit"* Paul Ricoeur

Depuis plus de 30 ans

Charte des droits et
devoirs des victimes

Code de déontologie

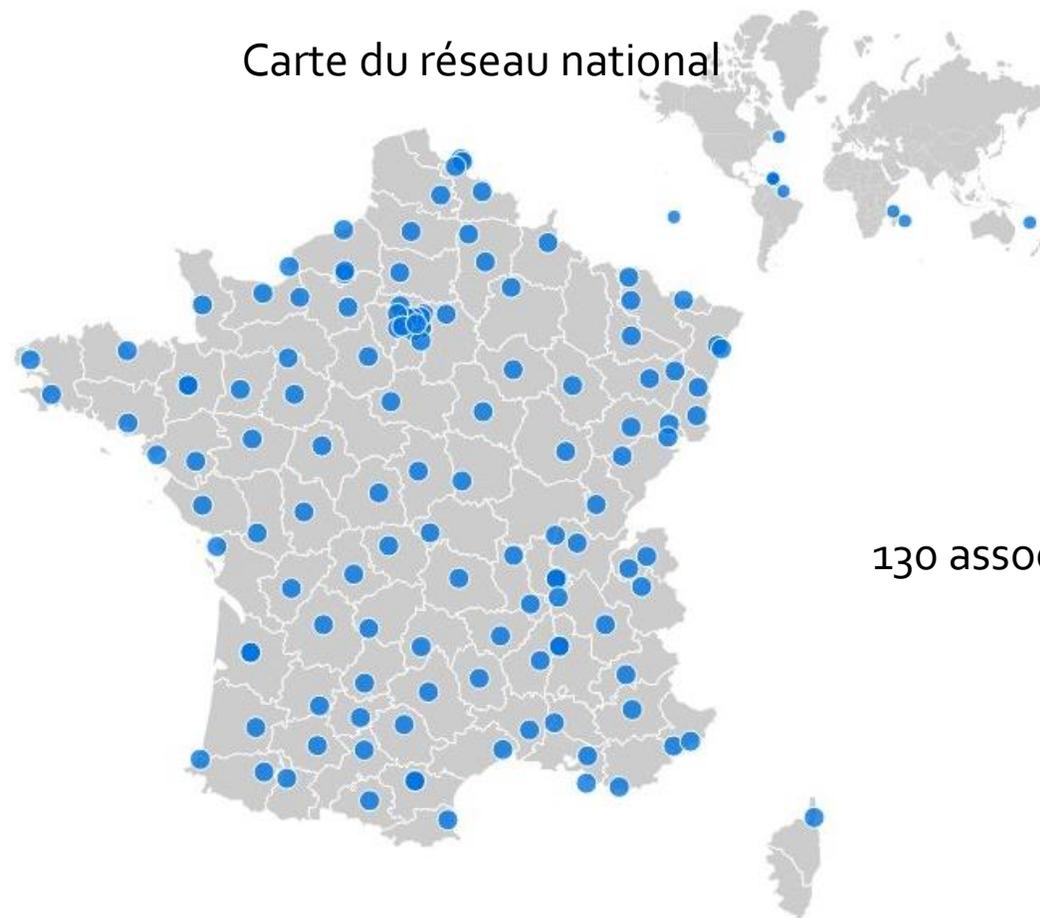
Une plateforme
téléphonique nationale

**116
006**

**Numéro
d'aide
aux victimes**

Service & appel
gratuits - 7j/7

Carte du réseau national



130 associations

L'aide aux victimes en Loire-Atlantique

2 Associations conventionnées par le Ministère de la Justice

Service **GRATUIT** et **CONFIDENTIEL**

pour toute victime mineure ou majeure,
sans condition de ressource,
ayant ou non déposé plainte

de la commission des faits à l'exécution du jugement

Depuis 1988

31 ans !



PRÉVENIR
et RÉPARER

TGI de St Nazaire



FRANCE
VICTIMES 44
NANTES

TGI de Nantes

Le siège de



Pôle Associatif Désiré Colombe
8, rue Arsène Leloup
44 100 NANTES

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h



Des permanences juridiques au plus près des victimes :

EN LOIRE-ATLANTIQUE

- ▲ Tribunal de Grande Instance
- ⬡ Maison de la Justice et du Droit
- ★ Point d'Accès au Droit
- H Centre Hospitalier



Permanences au Bureau d'Aide aux Victimes au Palais de Justice de Nantes, dans les Maisons de la Justice et du Droit des Dervallières, de Rezé et de Châteaubriant, aux Points d'Accès au Droit de Nantes Nord, et d'Ancenis, de Vallet, à la mairie de Machecoul, à Citad'Elles.

Une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau composé de bénévoles



Une équipe de professionnels salariés formés à l'aide aux victimes

Pôle accueil

Écoute, analyse des attentes, présentation de l'association, prise de rendez-vous, constitution de dossier, traitement statistiques, transmission à l'équipe.

Pôle juridique

Information des victimes sur leurs droits et explication sur la procédure pénale, accompagnement à la compréhension des actes liés à la procédure, aide dans les démarches, orientation.

Pôle psychologique

Propose un lieu pour exprimer les émotions et vivre au mieux les différentes étapes de la procédure
Ne porte pas de jugement, ne donne pas de solution mais aide à y voir plus clair, à prendre du recul et à trouver en soi des ressources.

Dans une écoute privilégiée et attentive
respectant l'autonomie de décision de la personne.

SERVICES GRATUITS ET CONFIDENTIELS



La prise en charge des victimes de harcèlement au travail

Au niveau juridique :

- **Beaucoup d'écoute** (faits répétés, variés, qui durent dans le temps, peur, culpabilité, manque d'estime..)
- Explication de la **notion de harcèlement** (délict, article 222-33-2 CP) et des éléments constitutifs (notion de preuve).
- Explication de la **procédure pénale et des différents recours possibles**
- **Mise à disposition** tout au long de la procédure pénale

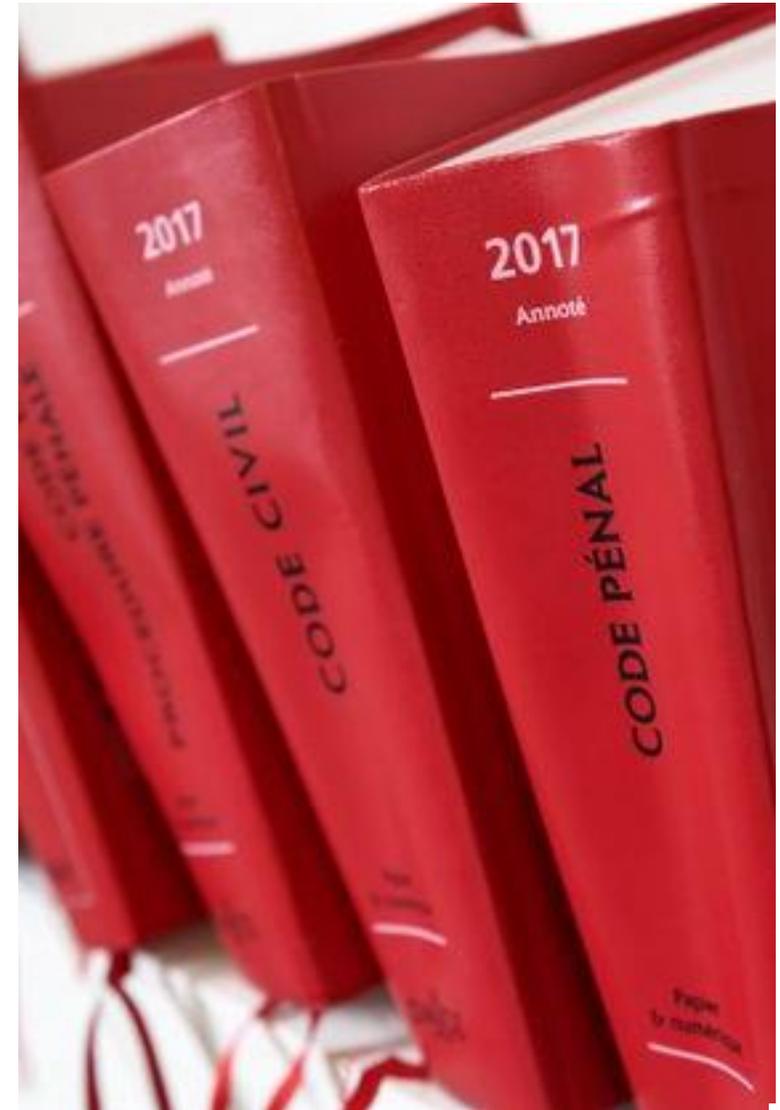


Article 222-33-2 du Code Pénal

Article 222- 33 du Code Pénal

"Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende."

"Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante."



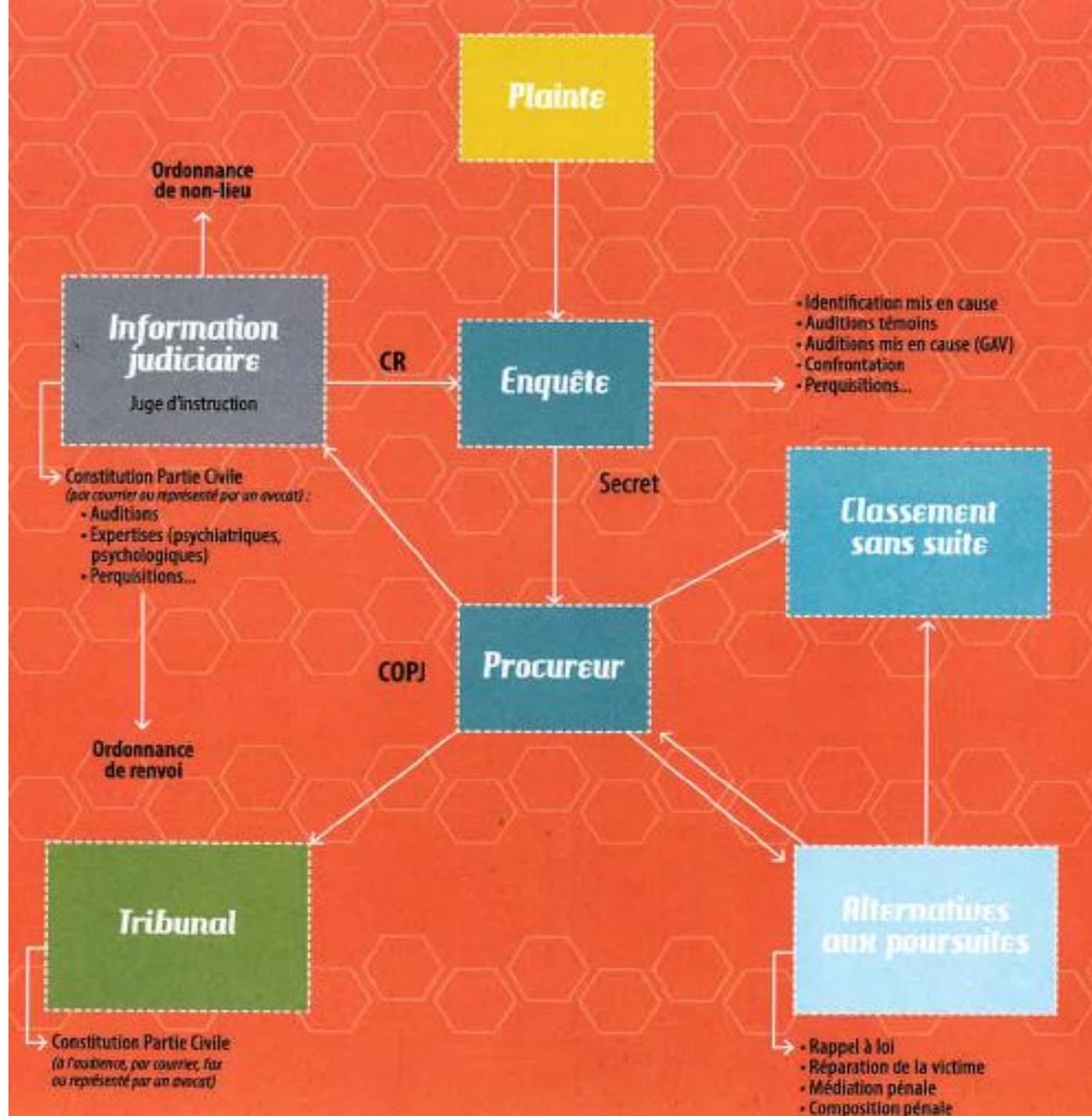
La prise en charge des victimes de harcèlement au travail

Au niveau juridique :

- **Beaucoup d'écoute** (faits répétés, variés, qui durent dans le temps, peur, culpabilité, manque d'estime..)
- Explication de la **notion de harcèlement** (délit, article 222-33-2 CP) et des éléments constitutifs (notion de preuve).
- Explication de la **procédure pénale et des différents recours possibles**
- **Mise à disposition** tout au long de la procédure pénale



Procédure pénale



Que peut faire une victime de harcèlement au travail ?

- Prévenir son employeur

Pourquoi ? Obligation d'assurer la protection des salariés

- Consulter son médecin traitant ou solliciter la médecine du travail

Pourquoi ? Pour faire le point sur l'impact qu'a l'infraction. Voir si arrêt de travail est nécessaire

- Consulter un avocat

Pourquoi ? Se faire expliciter le cadre pénal et les recours en droit du travail

- Orientation vers d'autres acteurs :

Possible alerte du CHSCT et des représentants du personnel et orientation vers syndicats, inspection du travail, Défenseur des Droits en cas de discriminations



La prise en charge des victimes de harcèlement au travail

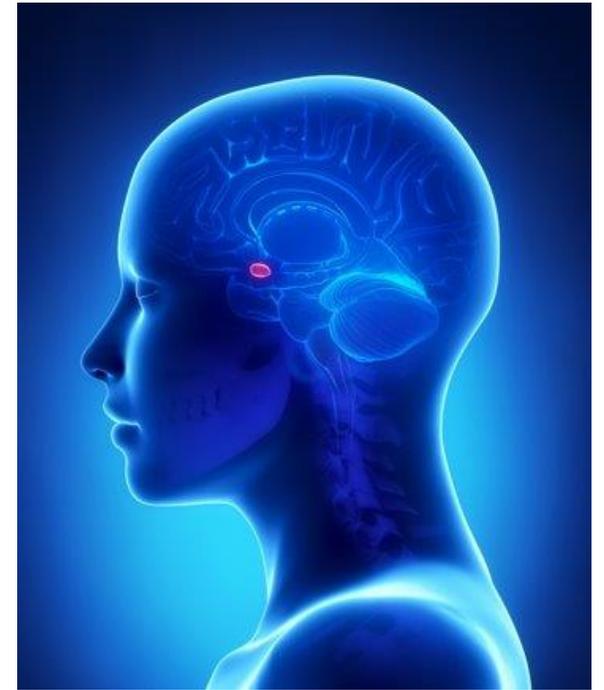
Au niveau psychologique :

Le rôle du psychologue au sein de l'association



Le stress

Lorsqu'un individu est soumis à une agression ou une menace quelle qu'elle soit, il y **répond immédiatement** par une **réaction biologique** que l'on nomme « **stress** ».



STRESS



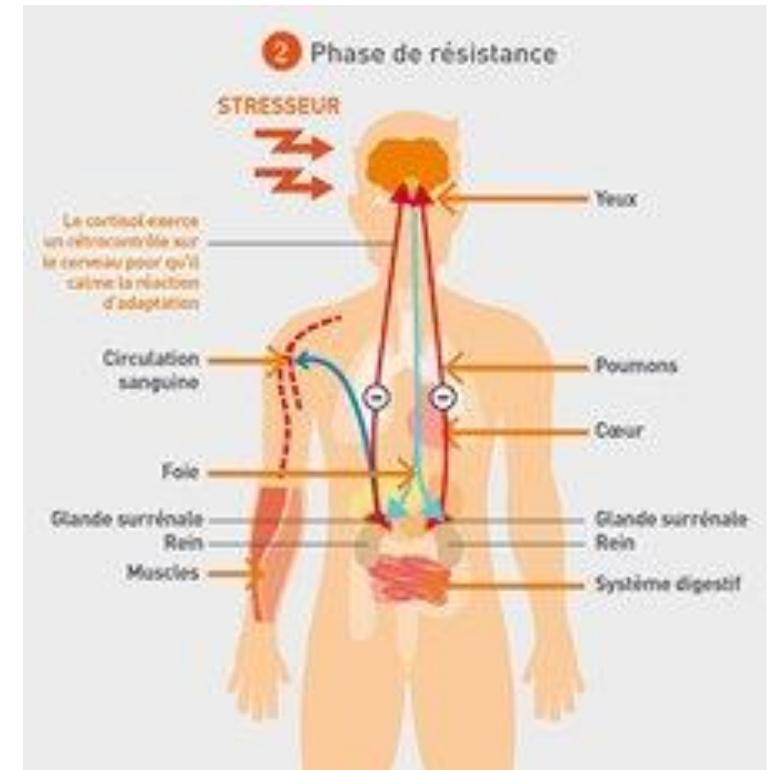
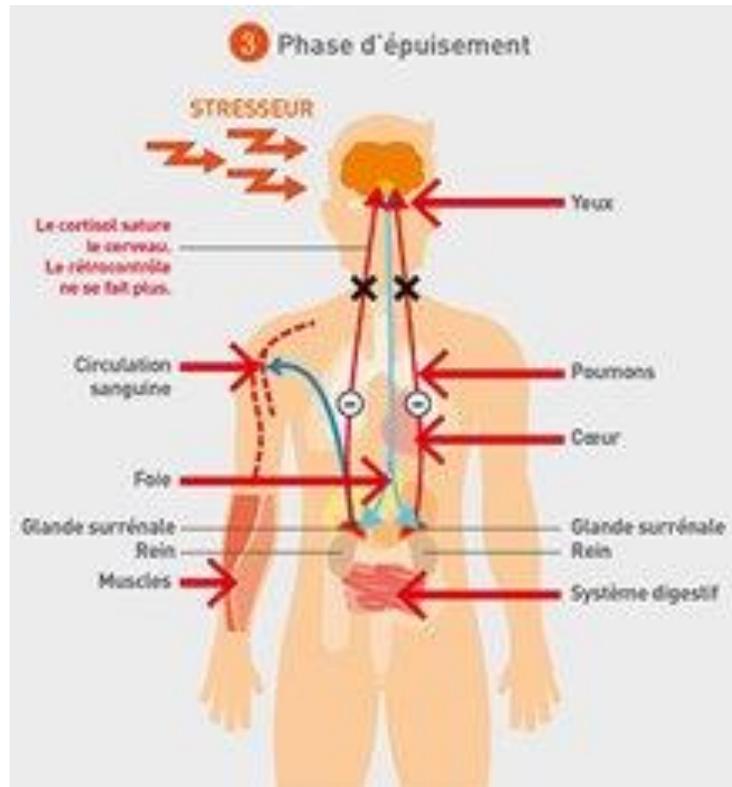
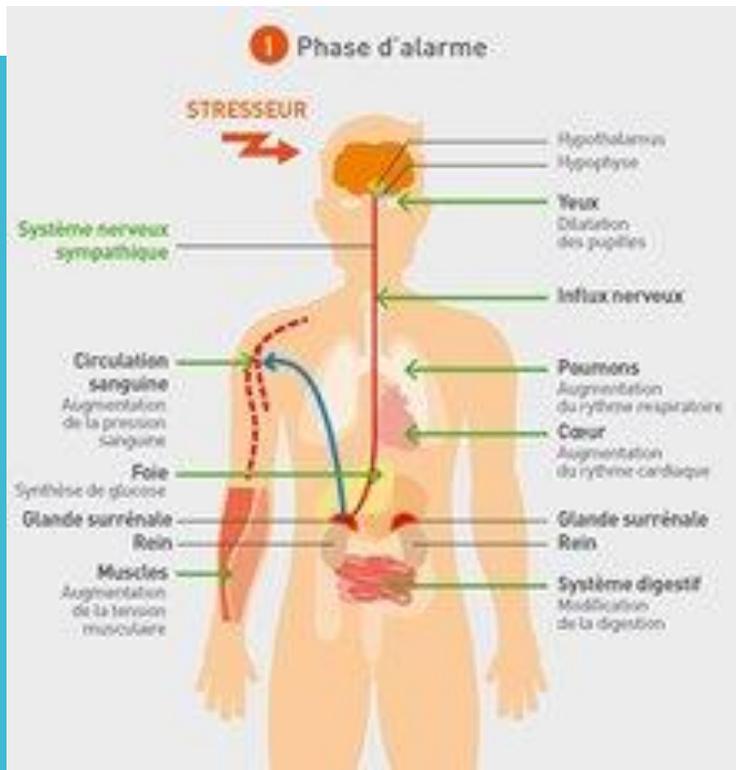
TRAITEMENT DE
L'INFORMATION



L'hippocampe gère
l'encodage de
l'évènement en
mémoire

L'amygdale déclenche **une réaction automatique** et stimule la production de cortisol et d'adrénaline

ADAPTATION



Mécanisme du stress

→ Le stress est une **réaction biologique, physiologique d'alarme, de mobilisation et de défense de l'individu face à une agression ou à une menace.**

→ Le stress **focalise l'attention** sur la situation problématique (vigilance), il **mobilise l'énergie** nécessaire à l'évaluation de la situation et à la prise de décision (augmentation des facultés de perception et rapidité de leur intégration) et il **prépare à l'action** adaptée à la situation.

→ Le stress est **une réaction normale, naturelle et utile à la survie**

C'est une bonne réaction = stress adapté ou adaptatif



Le Stress Adapté

Des manifestations positives

- Hypervigilance
- Focalisation de l'attention
- Clarification de l'esprit
- Augmentation des capacités d'évaluation et de raisonnement
- Augmentation des facultés pulmonaires et respiratoires
- Désir impérieux d'agir
- Sentiment de confiance en soi décuplé
- Augmentation de l'acuité visuelle, de la force....

Des manifestations négatives

- Augmentation du rythme cardiaque = risque de tachycardie
- Sudation extrême
- Tremblements
- Pâleur (le sang est envoyé aux organes vitaux)
- Sentiment d'oppression
- Difficultés respiratoires
- Spasmes et troubles digestifs

Le stress

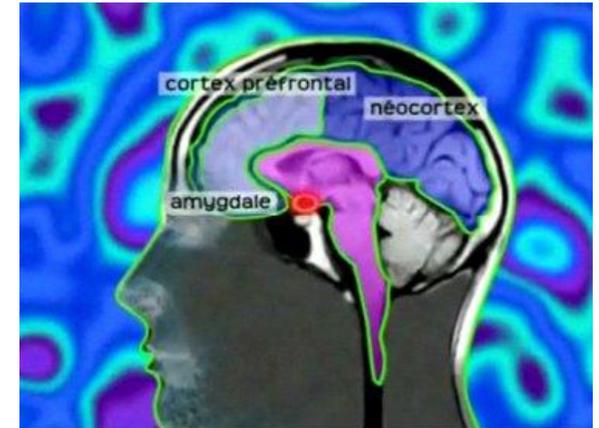
Différents types de stress

La réaction de stress **adapté**

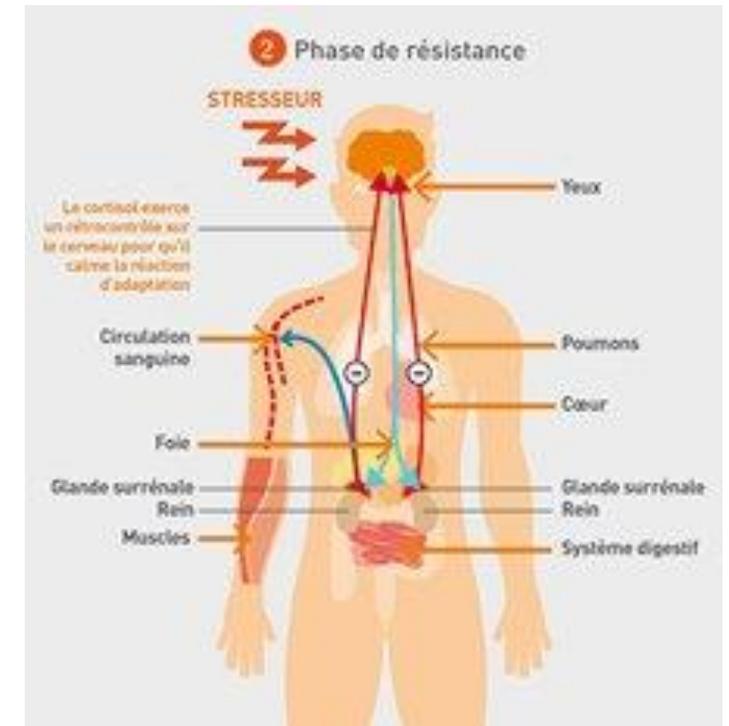
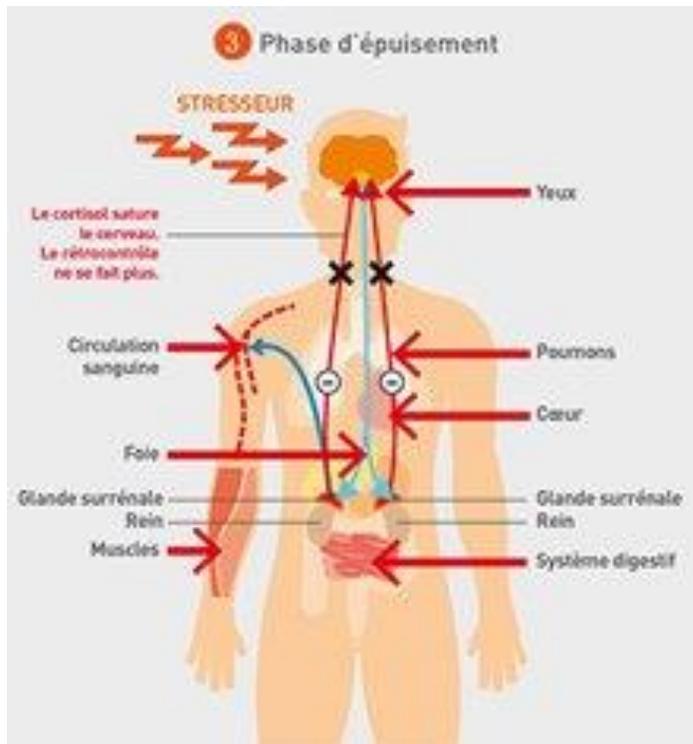
La réaction de stress **prolongé**

La réaction de stress **dépassé**

Tout va dépendre de la **situation stressante** elle-même (unique ou répétée) et du **traitement de l'information par la mémoire**.



STRESS / TRAUMA



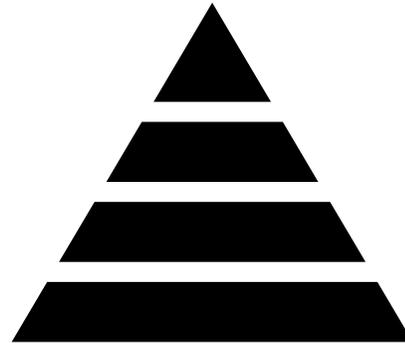
Le stress prolongé = pas de phase de récupération

Les impacts psychologiques

Tout le monde n'est pas forcément traumatisé !

Ce qui agresse ne recouvre pas les mêmes représentations pour chacun:

EVENEMENT



Histoire du sujet

Etat psychique actuel

Chacun réagit de manière singulière.

De même victime d'un jour n'est pas victime toujours.

Apparition possible de troubles psychiques

L'intensité, la fréquence et la persistance des réactions psychologiques peuvent varier d'un individu à un autre.

Quelques exemples de symptômes :

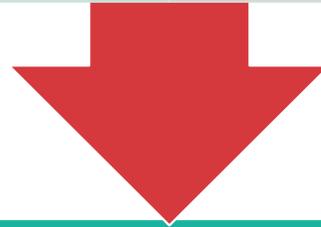
- Troubles du sommeil, troubles de l'alimentation
- Affects dépressifs: démotivation, découragement, tristesse, idéations suicidaires, perte de l'élan vital
- Conduites à risques (alcool, tabac, psychotropes...)
- Fatigue persistante, épuisement psychique
- Anxiété chronique : hypertension, ulcère, eczéma, perte de cheveux...
- Troubles du comportement (sentiment de persécution
- Troubles de la relation à autrui : agressivité, irritabilité, isolement social...
- Sentiment de culpabilité, honte
- Ruminations anxieuses envahissantes
- Effondrement narcissique

Les victimes peuvent présenter des symptômes post-traumatiques très incapacitants qui affectent gravement leur quotidien...

L'évènement traumatique peut produire dans le temps des troubles dont l'incidence dans le champ professionnel est certaine.

- Des troubles de l'attention et de la concentration, un défaut de mémorisation, une méfiance excessive, de la démotivation, une perte d'intérêt, une irritabilité, un isolement social, etc.

Remise en question des valeurs, des croyances, d'une envie de changement.



Autant de signes qui affectent les comportements professionnels pouvant aller jusqu'à mettre le sujet et son entourage en danger.

Quelles
conséquences
du côté du
travail ?



Questions & Réponses